

DÉBAT PUBLIC « DEUX PROJETS NUCLÉAIRES DANS L'AUBE ET EN INDRE-ET-LOIRE »

Compte-rendu intégral

Mercredi 29 avril 2026

Visites de sites - Nogentais

SALLE/ADRESSE : Site du projet – Pont-sur-Seine/ Marnay-sur-Seine

PARTICIPANTS : 70 participants

DÉBUT > FIN : 13h00 à 18h00

Equipe du débat - Commission particulière du débat public (CPDP) :

M.	Laurent PAVARD	Président CPDP
Mme	Nathalie DURAND	CPDP - Animatrice
M.	Rémy COUCHON	CPDP - Animateur

Intervenants principaux :

Mme	Ghislaine VERRHIEST	Responsable du débat - <i>newcleo</i>
M.	Gabriel FLOCH	<i>newcleo</i>
Mme	Angélique PARSY	<i>newcleo</i>
M.	Alain BOYER	Réserve naturelle Seine champenoise
M.	Didier ROUSSEAU-NAVARRÉ	Stop Newcleo
M.	Michel GROSJEAN	Association Nature du Nogentais
M.	Cyril GREGORY	RTE

Séquence 1

Mme Nathalie DURAND - CPDP

Bonjour à toutes et à tous. Je vais vous inviter à vous rapprocher du Barnum. Nous allons débiter cette visite. Dans un premier temps, vous allez avoir une introduction avec le président de l'équipe du débat, Laurent Pavard. Ensuite, madame Verrhiest interviendra pour vous présenter le projet par rapport au terrain qui est situé derrière, ainsi que les principaux enjeux environnementaux. Ensuite, nous déambulerons jusqu'au Canal. J'espère que vous êtes tous équipés de chaussures, un petit peu de chaussures de sport. Nous aurons à peu près une quinzaine de minutes pour arriver au Canal. Et au Canal, il y aura deux interventions sur les enjeux environnementaux et une prise de parole. Donc, on va débiter immédiatement. On est assez rythmés par le temps, donc je serai aussi la maîtresse de temps pour que tout se déroule dans le timing indiqué. Laurent Pavard, je te laisse la parole.

M. Laurent PAVARD - CPDP

Je ne vais pas rallonger. Juste, je vous souhaite la bienvenue. Bienvenue Madame la Maire, bienvenue Monsieur le Maire. On a les deux élus des deux communes concernées. Merci d'être venus nombreux. Cet après-midi démarre une journée qui va être consacrée à la discussion des questions environnementales liées au projet de *newcleo*. Comme nous l'avons fait la semaine passée près d'Avoine, dans l'Indre-et-Loire, nous avons une après-midi en deux temps. Un premier temps qui consiste à avoir un aperçu du terrain sur lequel le projet devrait éventuellement s'implanter, qui sera suivi ensuite à l'espace François Mitterrand à Romilly-sur-Seine d'un travail sur table où les différentes problématiques environnementales - on en a sélectionné quatre - seront discutées de façon à avoir, à l'issue de la journée, un rapport ou un point de vue, ou des questions qui seront adressées ensuite au maître d'ouvrage représenté par Madame Verrhiest ici. Je remercie aussi tous ceux qui se sont mobilisés pour vous donner des éclaircissements. Ils seront présentés tout à l'heure par monsieur Couchon, notre collègue Rémy Couchon. Vous voulez dire un mot, Madame Verrhiest ? Non. On vous donne la parole tout à l'heure.

Mme Nathalie DURAND - CPDP

Le déroulement de cette rencontre, comme je vous le disais, nous allons avoir ce premier temps avec madame Verrhiest, un deuxième temps sur une prise de parole avec monsieur Rousseau-Navarre et ensuite un temps d'échange. Un petit temps...

M. Rémy COUCHON - CPDP

Monsieur Rousseau-Navarre a plusieurs casquettes, dont une sur la tête d'ailleurs. Il représente le collectif *Stop Newcleo*, mais aussi l'association ASPE 5V.

Mme Nathalie DURAND - CPDP

Nous aurons ensuite un petit temps d'échanges et ensuite, comme je vous le disais, nous déambulons jusqu'au Canal où là, nous aurons deux autres interventions, monsieur Grosjean, en tout cas l'association Nature du Nogentais et également l'association en charge de la gestion de la Réserve naturelle nationale de la Seine champenoise, représentée par monsieur Boyer - qui est quelque part - On va donner la parole immédiatement à madame Verrhiest pour une présentation du projet et surtout des enjeux environnementaux. Merci beaucoup. On vous donne donc un petit timing de sept minutes. Merci beaucoup...

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

De sept minutes chrono. Bonjour à toutes et à tous. Ravie de nous retrouver pour ceux qui ont pu participer à la réunion de lancement il y a quelques jours du débat public sur ce projet d'installation de fabrication de combustibles MOX, ici sur Pont-sur-Seine et Marnay-sur-Seine. Je vais demander peut-être à l'équipe de newcleo de se rapprocher de moi pour déjà m'aider à projeter le plan et puis vous présenter. On a Gabriel Floch qui m'accompagne, qui est le Directeur du projet, Rémi Brulurut qui sera en appui sur l'aspect site. On a Geoffrey Germain qui est derrière, spécialiste des questions de déchets et de radioprotection. Angélique qui va s'asseoir, qui est spécialiste des sujets environnement et d'autres qui viendront en appui.

Peut-être sur le plan, vous montrer... non, peut-être sur l'autre, le plan d'implantation. Vous le remontrer, savoir où on se situe. Je ne sais pas si tout le monde voit ou si certains veulent... Derrière vous, il y a des plans en appui si vous le souhaitez. On se trouve ici à l'entrée principale du site pressenti pour l'implantation. Site pressenti - Laurent Pavard le citait tout à l'heure - parce qu'effectivement, une promesse de vente a été signée entre le propriétaire du terrain et newcleo, mais il y a encore pas mal d'étapes réglementaires à franchir avant de pouvoir acquérir définitivement ce projet s'il était confirmé. Et on pourra discuter de cela à la fin du débat public.

Là, on est sur un terrain qui est à cheval sur les communes de Pont-sur-Seine et de Marnay-sur-Seine. Comme vous le voyez déjà tout de suite sur le plan d'implantation, la parcelle construite envisagée pour la construction est uniquement celle de Pont-sur-Seine qui est répartie en différentes zones. À l'entrée une zone de parking, bien sûr, pour les futurs salariés de ce site potentiel et une zone d'accueil. Dans le prolongement, nous avons une zone de bâtiments tertiaires et conventionnels. C'est quoi des bâtiments tertiaires et conventionnels ? Des bâtiments administratifs, des salles de réunion, des salles de formation. Ici, des zones d'entreposage de matériaux non-nucléaires, notamment métalliques.

Le raccordement électrique. RTE doit être d'ailleurs présent... Est-ce que RTE est présent ? Non. Donc, il devrait arriver. Et sur l'autre partie - là, on est ici le long de la route départementale - vous voyez qu'il est prévu, on l'avait vu lors de la réunion de lancement, une construction d'installation de façon modulaire, c'est-à-dire qu'en fonction de l'augmentation des besoins en combustible au niveau national et européen. L'installation pourrait grossir au niveau de la production. La première unité de fabrication de combustible est prévue au centre de la parcelle, directement à l'aplomb de la zone de connexion électrique. Et les deux autres éventuelles extensions en fonction des besoins de l'ensemble des réacteurs qui sont envisagés, viendraient dans un second temps, avec une deuxième zone de sortie principale ici.

Et sur la parcelle de ce terrain qui est sur la commune de Marnay, vous voyez cette zone boisée qui est une zone naturelle non constructible, il n'est pas prévu de construction. Il est prévu... Aujourd'hui, on est toujours en phase d'études et c'est bien l'intérêt du débat d'être en amont du projet parce que vient devant nous en échéance une demande d'autorisation environnementale qui serait déposée en 2027. Et pour cette demande, il faut déjà faire l'inventaire de la biodiversité, des caractéristiques de l'environnement. Ça, c'est quelque chose qui est en cours. Il y a d'ailleurs un inventaire faune-flore qui a été commencé en septembre l'année dernière, qui se terminera, puisque c'est un inventaire sur quatre saisons, en septembre l'année prochaine.

On va ensuite, en fonction des caractéristiques du projet envisagé, étudier toutes les incidences potentielles et en fonction des incidences identifiées, voir les incidences qui peuvent être évitées, c'est-à-dire supprimées, celles qu'on peut réduire au maximum, voire totalement, et en fonction de ce qui le resterait en incidence résiduelle, peuvent être définies, ce qu'on appelle des mesures compensatoires environnementales. Et ce serait sur ce terrain. Ce terrain, vous le savez tous, précédemment, il y avait un projet du Groupe Soufflet. Sur ce terrain-là, qui est aujourd'hui dans l'état que vous voyez, il y a des zones de bitume, il y a eu des plateformes, etc. Donc, il y aura une remise en état pour retrouver un état naturel, je dirais, quasi parfait et des plantations nouvelles pourraient être envisagées en respectant bien sûr les essences locales et les conditions du climat actuelles et futures, ainsi que par exemple l'instauration de zones humides. Donc là, c'est ça qu'on appelle des compensation environnementale, l'exploitant futur qu'est newcleo, étant en charge d'entretenir ces zones naturelles.

Voilà pour ce qui est de la présentation de l'organisation de l'implantation. Sur l'étude d'impact environnemental qui est en cours - vous le verrez ce soir si vous venez à Romilly - elle concerne bien sûr

l'emprise du site. Une fois parfaitement caractérisé, de voir l'impact potentiel sur le site, de s'éloigner un peu plus, donc à 500 mètres, mais on fait une étude jusqu'à 15 kilomètres pour mesurer ces impacts potentiels du projet. Je crois que vous vouliez que je détaille un peu, Madame Durand, ou il fallait faire court ?

Mme Nathalie DURAND - CPDP

Juste, si vous avez quelques enjeux environnementaux, succinctement, mais précisément, pour lancer ensuite le débat. Après l'intervention, on donnera d'abord la parole à monsieur Rousseau-Navarre.

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

D'accord. Effectivement, on a identifié le contexte écologique local. Vous verrez des cartes ce soir. On est situé à sept kilomètres d'un espace naturel sensible. Il y a des zones humides qui sont en cours de qualification et d'identification. Vous dire que sur les études que j'évoque qui sont en cours dans le cadre de l'étude d'impact environnemental, dans le cadre du dépôt de demandes, il y aura de toute façon une enquête publique. Ces études seront portées à votre connaissance. Et si aujourd'hui, on se réunit pour un premier échange, il y aura bien d'autres échanges. Des échanges, je dirais, administratifs et réglementaires comme une enquête publique, mais en fonction de la décision post-débat, s'engagerait une concertation continue où d'autres ateliers sur l'environnement, l'insertion paysagère, les questions de ressources en eau, de mobilité, etc., pourraient être travaillés dans ce cadre-là.

On a également, à proximité, des zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique, à quelques centaines ou dizaines de mètres, et un site Natura 2000 qui est à 1,2 kilomètres. Et puis, bien sûr, cette Réserve naturelle dont on a parlé à la réunion de lancement, nous ne sommes pas dans l'emprise, nous sommes à proximité avec des ouvrages, notamment ferrés et le Canal qui nous séparent de cette Réserve naturelle. Est-ce que vous voulez que j'aille plus loin ?

Mme Nathalie DURAND - CPDP

Merci beaucoup, c'est parfait. Pour les questions vraiment sur les impacts environnementaux, on va y revenir très précisément au niveau du Canal. Donc les questions qui sont vraiment sur la réserve, sur la zone humide, sur ces points-là, je vous propose de garder plutôt ces questions pour tout à l'heure. Par contre, sur l'implantation du projet et la première partie qui a été présentée, nous allons prendre des questions juste après l'intervention de monsieur Rousseau-Navarre.

M. Didier ROUSSEAU-NAVARRE - Stop Newcleo

Merci. Quatre minutes, ça va aller à peu près ? Quatre minutes, ça va aller... Oui, très bien. Merci. Je ne suis pas sûr de respecter exactement les indications que vous avez données. En tout cas, je suis là avec la maire du village de Marnay, présidente de l'ASPE, et j'interviens plutôt comme... en tant que citoyen d'abord... D'accord, je vais intervenir surtout en tant que citoyen, en tant qu'un citoyen impliqué dans l'histoire de ce site.

Il se trouve qu'on oublie peut-être un peu trop vite comment est-ce que nous avons fondé notre relation à la Terre et aussi comment des élus, il y a déjà bien longtemps - par exemple 55 ans - lors des accords de Ramsar. Vous vous souvenez ? Ce qui s'est dit il y a 55 ans, lorsque 170 états se sont impliqués, mobilisés et retrouvés en Iran, là-bas, pour fonder d'abord la possibilité de défendre les zones humides sur la Terre tout entière. La France était partie prenante, et elle l'est toujours, dans ces conventions de Ramsar, pour dire : Oui, nous allons défendre nos zones humides. Et une des zones humides qui était clairement identifiée, elle est là, juste devant vous, c'est la Bassée.

Plus tard... on était en 1971, en 1982, ce sont les ZNIEFF. On décide de mettre en train la reconnaissance et la comptabilité de ces zones d'intérêt floristiques et faunistiques. Cette zone-là était une des premières zones qu'il fallait clairement protéger. Un peu plus tard, voilà Natura 2000. On institue de nouveau la

possibilité de créer des outils pour que les élus aménageurs du territoire puissent savoir ce qu'on fait du de territoire, qu'est-ce qu'on va protéger ? En premier, cette zone de la Bassée, elle en fait encore partie. Maintenant, cette zone, on a clairement identifié qu'elle avait un grand intérêt, non seulement pour la faune, la flore, mais aussi pour l'aquifère, la protection des eaux souterraines. On crée une Réserve naturelle nationale et au bout de tout ça, tout ce chemin qui vise à protéger la nature et à protéger la relation que nous avons avec la nature, tout est remis à plat. C'est faire table rase de tout ce qui a été fait précédemment pour installer ici ce projet que je ne vais pas discuter techniquement parce que je ne suis pas compétent, mais simplement pour avoir créé le jardin botanique de Marnay, j'ai cette relation à la nature chevillée et au corps, et je vais défendre ça, bec et ongles. Et je ne suis pas du tout d'accord avec ce qui se propose ici. En plus, c'est créer un peu, pour moi, symboliquement, quelque chose qui a plus à voir avec la mort. Et d'ailleurs, on est ici sur un cimetière du Moyen Âge. Vous vous souvenez de ça aussi ? On en est là... Ça ne fait pas quatre minutes. Il y a Sarah qui veut intervenir aussi...

M. Rémy COUCHON - CPDP

Et après, on laissera madame Verrhiest vous répondre.

Mme Sarah TENOT – Maire de Marnay-sur-Seine

Non, moi, je voudrais juste dire que le lieu parle de lui-même. Quand on a un tant soit peu de respect pour la nature et qu'on veut implanter une usine de combustible nucléaire, on se dit : Comment éviter de construire mon usine ici ? Et pourquoi ne pas la construire sur une vraie friche industrielle et non pas construire une verrue industrielle entourée de nature ? Puisque vous avez ici, on n'en a pas parlé tout à l'heure, mais ici, vous voyez les arbres ? C'est un parc. C'est le parc du château de Pont-sur-Seine qui contient des arbres remarquables, avec le château de Pont-sur-Seine un peu plus loin. De l'autre côté de la nationale, vous avez le bois de Pont, qui est une zone naturelle à protéger, absolument.

On l'a dit tout à l'heure, on va mettre 15 minutes pour aller vers le Canal, 15 minutes à pied. Juste, la bordure du Canal, après le Canal, c'est la limite de la Réserve naturelle nationale. C'est-à-dire que je pense que la limite de la Réserve, ça doit être à 200 mètres ou 250 mètres d'ici si on tire un trait... À Marnay, les premières maisons de Marnay qui sont les plus proches, qui sont quasiment devant le début du terrain, doivent être à 150 mètres du terrain prévu pour l'usine. Je trouve que dans ce cas, le seul mot à garder en tête, c'est « éviter ». Éviter de faire une usine ici. [*Applaudissements*]

M. Rémy COUCHON - CPDP

Bien. Merci Madame Tenot. On va laisser la parole à *newcleo* pour vous répondre sur ces aspects de zones humides et de zones protégées.

Mme Ghislaine VERRHIEST - *newcleo*

Je vais répondre globalement à ce qui a été dit. Déjà, merci à tous les deux d'avoir exprimé votre point de vue. C'est tout l'intérêt du débat. Peut-être, pour commencer de répondre, prendre de la hauteur par rapport à ce projet. On est sur un projet qui vise à contribuer au niveau national à l'énergie de demain. Vous parlez de nature. Je suis biologiste de formation et c'est vrai que les écosystèmes, pour moi, sont importants et l'homme est au centre de l'écosystème.

Aujourd'hui, on est sur un projet qui travaille sur l'avenir et qui travaille également sur l'héritage qu'on va donner à nos générations futures. On a besoin d'énergie, c'est incontestable. On dépend pour cette énergie de sources d'approvisionnement à l'étranger. On produit, par notre production industrielle classique, mais également par notre nécessité de produire de l'énergie, beaucoup de déchets. Et ce projet-là, en termes d'ambition, et c'est, je crois, ce qui nous anime tous au niveau de l'équipe de *newcleo*, vise à aller réutiliser ces matières qu'on produit pour la production d'électricité, qui sont aujourd'hui des matières qui sont entreposées, très peu utilisées - je fais référence au combustible usé, à l'uranium appauvri qu'on utiliserait

ici. Et donc c'est finalement réutiliser, fermer ce cycle pour aller réutiliser cette matière et produire de l'électricité en réduisant la quantité de déchets et la radiotoxicité des déchets.

Si on prend de la hauteur par rapport au terrain - et je vais revenir tout de suite au niveau du terrain - on est quand même sur une ambition écologique et d'intégration et d'avenir pour les générations du futur qui me paraît importante à rappeler ici.

Sur ce terrain-là, la prospection des sites de *newcleo* ne s'est pas faite par hasard. Il y a eu plusieurs mois, années de prospection de sites. Il fallait des sites suffisamment grands. Il fallait se situer pour les sites pressentis à proximité de centres de production d'électricité - ici, le CNPE de Nogent - pour différentes considérations techniques. Et il fallait être sur des terrains qui pouvaient accueillir des projets industriels. Certes, le projet Soufflet n'a pas vu le jour pour des raisons que je n'ai pas connues, que je connais maintenant, mais on est sur cette parcelle de Pont-sur-Seine, sur un terrain qui a une vocation industrielle aujourd'hui, on ne voulait pas, au niveau des terrains qui étaient projetés en France - et c'est toujours d'ailleurs notre ambition - aller préempter des zones naturelles non constructibles.

La parcelle de Marnay, qui est une zone naturelle, je l'ai dit, ne sera pas touchée. C'est une zone qui sera sanctuarisée pour, au contraire, rétablir un environnement naturel plus qualitatif puisqu'il a été abîmé par le passé. Là, il y aura un travail du futur exploitant pour le restituer, voire l'enrichir et surtout le maintenir dans la durée. Et vous l'avez dit, effectivement, et nous, dans les études de contexte qu'on mène et dans l'étude d'impact environnemental qui est menée, on regarde les caractéristiques du territoire et on est bien conscient des enjeux environnementaux qui sont à proximité. Mais encore une fois, s'il y a des ZNIEFF, s'il y a la Réserve naturelle, nous ne sommes pas sur cette zone-là et nous ne venons pas, par les constructions, implanter des zones qui vont manger du terrain naturel, sanctuarisé aujourd'hui.

Par ailleurs, sur les incidences - et je finirai - que ce soit des incidences au niveau sonore, au niveau rejets gazeux, au niveau de la ressource en eau, les caractéristiques du projet sont étudiées aujourd'hui pour les limiter au maximum et être toujours dans cet ADN de recyclage des déchets, de recyclage des eaux usées, etc., pour limiter au maximum et rester dans cet avenir durable que l'on souhaite au travers de ce projet.

M. Rémy COUCHON - CPDP

Merci Madame Verrhiest. Ce que je vous propose, c'est de prendre une ou deux questions sur l'implantation du projet. Ensuite, on déambulera jusqu'au Canal pour vous imprégner du site. Et à ce moment-là, on posera des questions et on prendra les questions liées essentiellement à l'environnement du projet et du site sur lequel est implanté ce projet. Donc, une ou deux questions... Oui, vous pouvez vous approcher, s'il vous plaît ?

Une participante

Je voudrais savoir la dimension exacte d'un module.

Mme Ghislaine VERRHIEST - *newcleo*

Gabriel, le directeur du projet, va vous répondre...

M. Gabriel FLOCH - *newcleo*

Bonjour, Gabriel Floch, Directeur du projet. Un module, ça fait environ 200 mètres de long sur 80 mètres de large. Et puis, la hauteur est environ une vingtaine de mètres au-dessus du niveau de la terre. Il est équipé d'une cheminée qui fait une vingtaine de mètres environ en hauteur. 20 mètres plus la cheminée, oui... Entre 20 et 30 mètres pour l'instant, elle est encore en cours de design.

M. Rémy COUCHON - CPDP

Une autre question ? Monsieur, peut-être. Approchez-vous. Merci.

M. Pascal HOUPLON – Aube Durable

Pascal Houplon de l'association Aube Durable. Vous nous dites souvent - et dans votre dossier on le retrouve - que le site serait artificialisé. Or, pour nous et les juristes qu'on a consultés considèrent qu'il n'est pas artificialisé puisqu'il n'a jamais été construit. Qu'on parle d'une zone agricole, qu'on a aujourd'hui, on va le visiter, une zone qui a été rattrapée - et c'est très bien - par la nature, et qui a aujourd'hui un potentiel environnemental beaucoup plus important qu'il ne l'était avant, quand il était sous un espace agricole. Comment justifier le fait que vous puissiez dire que ça soit artificialisé ? Ça me semble très discutable.
[Applaudissements]

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Non, mais vous avez raison. Il faut clarifier le vocabulaire. Quand on parle de terrain artificialisé, il y a deux points. D'une part, je visais par artificialiser le fait que c'est un terrain qui a vocation aujourd'hui à être construit. C'est le droit du sol en vigueur qui le dit sur la parcelle de Pont, d'une part. On a les clés du terrain, mais je crois que pour des questions d'organisation, on n'ira pas sur le terrain. Mais je l'ai dit et c'est dommage qu'on ne puisse pas aller se balader sur ce terrain-là puisqu'il a été en partie artificialisé. Il y a du bitume sur la partie la plus éloignée. Il y a des plateformes qui ont été construites. Il y a des bassins. Ce terrain a été terrassé. Donc, il y a eu une modification déjà de ce terrain. Et donc, en ce sens, on n'est pas sur un terrain naturel vierge. Et il y a encore les traces de cette anthropisation, qui n'est pas allée jusqu'au bout puisque le projet Soufflet a été abandonné, mais on ne peut pas dire qu'il n'a rien été fait sur ce terrain. Et je pense qu'on pourrait aller le voir et marcher sur le bitume ensemble d'ailleurs.

M. Rémy COUCHON - CPDP

Une dernière question, s'il vous plaît. Approchez-vous pour que votre question soit audible...

Une participante

Il y a combien de temps que la nature a repris ses droits sur ce terrain-là ?

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Il me semble que vous habitez Marnay ? Peut-être vous pouvez nous dire la date de l'arrêt du projet Soufflet ?

Une participante

Non, je n'habite pas du tout Marnay.

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

D'accord... Est-ce que peut-être... C'est 2009 ? 2009, me semble-t-il, l'arrêt du projet Soufflet... Si je vous donne la date 2009, ce n'est pas... Ou sinon, il faut que j'aille gratter un petit ticket de loterie. Mais 2009, si ! Mais je voulais être sûr pour ne pas dire de bêtises. Ça me paraît important de donner des données fiables. Et vu que vous habitez et vous êtes tous natifs de ce terrain-là, je pense que vous le connaissez parfaitement.

M. Rémy COUCHON - CPDP

Bien. Ce que je vais vous proposer maintenant, c'est de déambuler jusqu'au Canal. Ça prend un petit quart d'heure. Vous imprégner un peu du contexte sur lequel la proximité de la zone naturelle et du projet de *newcleo* seront confrontés. Et puis, on aura l'occasion à ce moment-là d'une intervention de monsieur Boyer et également de monsieur Grosjean, évidemment, de *newcleo* sur ces aspects et des échanges sur ces aspects très environnementaux. Et on va descendre la sono en même temps... On va prendre le chemin.

Une participante

Que va projeter la cheminée dans l'air ?

M. Rémy COUCHON - CPDP

Voilà, donc les rejets liés à la cheminée.

M. Gabriel FLOCH - *newcleo*

À l'intérieur de l'usine, il y a une ventilation permanente. En fait, c'est de l'air qu'on rejette... Uniquement de l'air ? Uniquement de l'air, oui. [*Brouhaha*] De l'air, voilà... En effet, l'ensemble des systèmes permettent de capter ce qui doit être capté avant d'être rejeté. Les filtres sont là pour capter l'ensemble des particules qui doivent être rejetées. Encore une fois, les analyses et les surveillances que nous menons et qui sont contrôlées par des autorités indépendantes, comme l'Autorité de sûreté, permettent de maîtriser les flux qui sortent de l'usine. Et dans les effluents liquides... [*Brouhaha*] Je réponds... Je réponds ?

M. Rémy COUCHON - CPDP

Mais très court. Très court.

M. Gabriel FLOCH - *newcleo*

Donc, par rapport au rejet gazeux, comme vous le mentionnez, quoi qu'il arrive, il y a une autorisation de rejet, il y aura un contrôle qui sera fait par nous, conformité au rejet, et il y aura un rapport annuel. Par rapport aux rejets liquides, il n'est pas prévu de rejets liquides. Les seuls rejets liquides qui seront prévus, c'est l'eau de pluie, l'eau pluviale, et potentiellement, quelques suspects, mais après analyse, ils seront rejetés. Il n'y a pas de rejets, pas de rejets radioactifs. [*Brouhaha*]

M. Rémy COUCHON - CPDP

Ce que je vous propose, Madame Tenot, ce soir, toutes ces questions, ces interrogations, ces questionnements seront abordés lors de l'atelier. Donc, ce sera l'occasion de bien préciser vos inquiétudes [*Brouhaha*]. Ce que je vous propose, là, on va prendre le chemin qui est sur ma gauche et on va descendre jusqu'au Canal, jusqu'à la limite de la Réserve, en limite entre la Réserve et le terrain *newcleo*.

Séquence 2

M. Rémy COUCHON - CPDP

Merci. On va demander peut-être à monsieur Boyer qui est là et monsieur Grosjean peut-être, qui ne saurait être dans les parages... Monsieur Grosjean, si vous voulez vous avancer. On va vous laisser présenter le site. Oui... On m'a dit, un timing serré, vous avez sept minutes pour votre présentation de la zone naturelle, puisque c'est le nom... Monsieur Boyer, qui connaît absolument parfaitement le site et la zone.

M. Alain BOYER - AGESC

Bien. Tout d'abord, bonjour à toutes et à tous... Qui connaît parfaitement le site... Je connais bien le site. Je n'irai pas jusqu'à « parfaitement », ça irait un peu trop fort. Déjà, en deux mots, pour que vous sachiez un petit peu ce que je fais là. Je suis l'ancien maire de Barbuise, j'ai arrêté mes mandats électifs au mois de mars, après 37 années de bons, j'espère, et de loyaux services. Pendant cette même période, j'étais aussi... fondateur du syndicat de démoustication pour le département de l'Aube. J'ai été aussi membre, vice-président pendant longtemps, du Syndicat d'aménagement de la Vallée de la Seine, en aval de Méry-sur-Seine. Et je suis toujours, pour quelques jours seulement, président du Bassin Seine Aval, en charge de la compétence GEMAPI, c'est-à-dire Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations...

Tout ça, ça va se terminer. Par contre, je suis président - coprésident pour être précis - d'une association qui s'appelle l'AGESC, c'est l'Association pour la Gestion de la Réserve naturelle en Seine champenoise, qui n'a pas encore été retenue comme organisme de gestion, au contraire de ce que vous disiez tout à l'heure, mais la réunion - il y a un comité de pilotage qui doit avoir lieu le 22 juin à Pont-sur-Seine - c'est à l'issue de ce comité... Le 22 mai, pardon. Merci.... du 22 mai à Pont-sur-Seine. C'est à l'issue de ce comité de pilotage que nous en saurions plus.

Là, nous sommes effectivement sur, pour ce qui est de la Réserve nationale naturelle de la Seine champenoise, elle fait suite, comme le disait monsieur Rousseau-Navarre tout à l'heure, à différentes classifications du site de la vallée de la Seine, de la Bassée d'une façon plus précise, en ZNIEFF, en ZNIEFF de type 1, puis de type 2 et en zone Natura 2000. Les zones Natura 2000 qui sont une sorte de parcellaire défini commune par commune pour l'aménagement du territoire. Et puis, depuis les années 2000, premières années du projet, et ensuite repris en 2016, il y a eu la création de cette Réserve nationale naturelle. Cette Réserve nationale naturelle - je le disais tout à l'heure en aparté à quelqu'un d'entre vous - j'étais déjà demandeur en 1977 auprès du Conseil départemental de l'Aube. Pourquoi 1977 ? Parce que nous parlions déjà de nucléaire dans la vallée et notamment de l'installation de la centrale de Nogent.

La Réserve nationale naturelle de la Seine champenoise, c'est - il faut le savoir - environ 2 500 hectares. C'est une des réserves naturelles les plus grandes de France, qui s'étend sur deux départements, l'Aube et la Marne, qui s'étend sur trois communautés de communes, celle de Nogent, celle de Romilly, mais aussi celle de Sézanne, et en totalité sur 23 communes.

Cette réserve naturelle regroupe un certain nombre de milieux, dont les milieux les plus remarquables, c'est la forêt alluviale pour à peu près 460 hectares, et puis les prairies humides pour un peu plus de 200 hectares. Je parle de mémoire, mais j'ai quelque part les chiffres exacts, si vous les voulez, je vous les donnerai tout à l'heure. Cette réserve naturelle, elle a été créée, elle existe. Elle existe depuis le décret de création, c'est-à-dire depuis le 22 ou le 24 juillet 2025. On est bien d'accord. Et viennent de paraître, je ne sais pas si vous les avez eus, les arrêtés de biotopes qui figent une fois pour toutes la destination de certaines parcelles.

La Réserve naturelle, cette limite, c'est ici. Ici, sur ma gauche, nous sommes dans la Réserve naturelle et là, nous ne le sommes plus. Lors du débat, lors de l'enquête publique, pour être plus précis, sur la création de cette réserve naturelle, j'ai porté le projet auprès de la Communauté de communes comme auprès de ma commune. Et à la communauté de communes, il a été précisé dans la délibération, il a été demandé dans la délibération, si dans le périmètre de la Réserve naturelle ou au-delà du périmètre de la Réserve naturelle, il y aurait une zone de protection, c'est-à-dire un petit peu comme cela se fait, comme vous avez pu le connaître, notamment pour les monuments historiques.

La réponse est très claire et j'ai la réponse effectivement suite à l'enquête publique : on est dans la Réserve naturelle et c'est les règles de la Réserve naturelle qui s'appliquent. À partir d'un moment, on n'est plus dans la Réserve naturelle, c'est le droit commun qui s'applique, c'est-à-dire les règlements d'urbanisme existants.

Indépendamment de la Réserve naturelle, nous sommes ici aussi dans la Vallée de la Seine. On est là dans la zone rouge du Plan de prévention du risque d'inondation, c'est-à-dire dans cette partie-là, en principe, aucune possibilité de construire. À partir de la voie ferrée, bien évidemment, on sort du PPRI, on

sort du périmètre de risque d'inondation, et là, bien évidemment, les constructions, toujours sous réserve des règles d'urbanisme, restent possibles. Je crois que j'ai bouffé mes sept minutes...

M. Rémy COUCHON - CPDP

Je pense, oui... On va laisser la parole à monsieur Grosjean pour Nogent Nature Environnement sur le même thème.

M. Michel GROSJEAN - Association Nature du Nogentais

Sur le thème de l'implantation de l'usine nucléaire et pas sur la Réserve naturelle, je laisse le soin à Monsieur Boyer de compléter éventuellement, mais il est certainement plus compétent que moi. Moi, je me présente, je suis président de l'association Nature du Nogentais. Assisté de deux salariés qui sont ici présents aujourd'hui. Les autres ne sont pas là, on n'a pas pu mettre tout le monde, évidemment. D'autre part, pour ceux qui me connaissent, ils savent. Pour ceux qui ne me connaissent pas, je suis l'ancien Directeur délégué du site nucléaire de Nogent-sur-Seine, que j'ai rejoint en 1996, et dans le nucléaire depuis 1979.

Notre position est la suivante : on n'est pas contre les productions d'énergie, y compris les productions d'énergie nucléaire, à une condition, c'est qu'elles respectent un certain nombre d'engagements. Et en particulier, moi, je voudrais dire quelque chose d'important, c'est que vous nous avez parlé du respect de la réglementation, l'Autorité de sûreté nucléaire, etc. Or, ce sont des textes qui sont d'aujourd'hui. Mais on sait très bien qu'en France, on a du retard permanent par rapport aux situations réelles. C'est-à-dire les décrets, les seuils, évoluent en permanence. Et moyennant quoi ? Quand on les fait évoluer, généralement, c'est avec des retards de 5 ans, 10 ans, voire 15 ans.

Donc, il faut être conscient qu'on est dans un endroit « nucléarisé » - si je peux me permettre l'expression - avec le site, le CNPE, d'une part, et d'autre part, il va y avoir cette nouvelle usine, qu'on le veuille ou non, de toute façon, c'est du combustible nucléaire. D'une part. Vous nous avez demandé aussi de parler... Je vais m'arrêter là parce que je pourrais disserter très longtemps encore... Vous nous avez parlé que l'on parle de nos enjeux, des enjeux que l'on a identifiés. Je vais laisser la parole à Marie qui va vous raconter la préparation qu'elle a faite.

Adhérente - Association Nature du Nogentais

Bonjour à tous. Moi, Marie, je suis salariée de l'association Nature du Nogentais. Ça a été évoqué. Je pense qu'effectivement, les enjeux sont pris en compte. Monsieur Boyer, d'ailleurs, en a énoncé certains, puisque nous avons la présence récente de la Réserve naturelle nationale de la Seine champenoise à proximité directe du site, et qu'il est vrai qu'il n'existe absolument pas d'obligation de mettre en place des zones tampons autour de ces sites protégés. C'est un premier problème, puisqu'aujourd'hui, malheureusement, au niveau des enjeux environnementaux - mais c'est un cas français, ce n'est pas que local - il y a une ignorance et une non-prise en compte systématique de la continuité écologique. Donc, on a des zones protégées qui sont des petits patches par ci, par là. À côté, on a des sites industriels. Et ça se passe comme ça en France. C'est généralement assez peu pris en compte.

Nous, on voulait vraiment insister sur la présence de cette zone humide d'intérêt national, voire international. La Bassée a été classée comme telle dans le SDAGE, puisque le site va être à proximité directe de cette Vallée de la Seine et de ces zones humides qui aujourd'hui sont quand même, pour certaines, dans un état assez limite. C'est d'ailleurs une des raisons de la création de la réserve, c'est de parvenir à remettre en état certaines de ces zones humides et leur biodiversité associée. Certes, il ne va pas y avoir d'impact direct puisqu'on ne va pas construire dans des zones protégées, mais on est quand même à proximité. Et nous, on voulait évoquer les enjeux aussi, justement, de pollution, qu'elle soit sonore, qu'elle soit visuelle et qu'elle soit lumineuse, puisque c'est un site qui va quand même être en surplomb de cette Vallée de la Seine. Moi, quand je suis arrivé fin 2019 dans le secteur, on m'a dit : tu verras cette zone, c'est la plus belle vue sur la Vallée de la Seine. Donc c'est vrai qu'on a vraiment cet aspect surplomb qui doit être pris en compte.

Les couloirs aériens doivent également être pris en compte. Tout à l'heure, on a répondu à une de mes questions... Je vais attendre que le train passe... Un de nos questionnements, c'était effectivement la hauteur des bâtiments. Même si les bâtiments ne sont pas aussi hauts que la centrale de Nogent, on peut quand même avoir un blocage de passage, par exemple d'espèces en aérien, s'ils ont un blocage visuel ou un blocage sonore ou un blocage lumineux. Donc tout ça doit être pris en compte.

Et la pollution lumineuse, nous, on voulait quand même insister aussi dessus, puisqu'actuellement, ce n'est pas une zone qui a une pollution lumineuse importante, puisque nous n'avons que la voie de circulation et les villages environnants, qui peut-être même pour certains ont une extinction des feux la nuit. Je ne sais pas si c'est le cas... C'est ça, c'est bien ce qui me semblait. Donc, effectivement, on n'a pas de pollutions lumineuses marquées. Donc, ce site va quand même venir en créer dans les environs. Nous, c'est un enjeu qu'on voulait mettre en avant.

Mais les autres, c'est vrai qu'encore une fois, ils ont déjà été évoqués. On a quand même des espèces à enjeux nationaux dans la réserve et dans la vallée. Et on ne peut pas dire qu'il n'y aura jamais d'impact ou qu'il n'y aura pas d'impact, à partir du moment où on ne va pas détruire un écosystème en direct, le fait que ce soit à proximité, ça en aura inévitablement, on ne sait pas lesquels, on ne sait pas se prononcer encore dessus. Nous attendons d'ailleurs avec impatience le résultat de l'étude d'impact à ce sujet. [Applaudissements]

M. Rémy COUCHON - CPDP

Ok, Monsieur Grosjean, pour une petite minute.

M. Michel GROSJEAN - Association Nature du Nogentais

Oui, je me permets de remercier tous les gens qui sont venus, d'une part, mais d'autre part, de les avertir : on a parlé de l'artificialisation des sols tout à l'heure, comme c'était un scandale d'avoir fait des plaques de béton, etc., sur la zone. Je suis désolé, ce n'est pas un scandale du tout. Le scandale, il est à venir. En particulier, il ne faut pas se tromper, vous allez avoir une modification relativement importante - et c'est vrai ailleurs - dans, je dirais, tout l'agencement du périphérique. Il va y avoir des routes, il va y avoir des ronds-points, il va y avoir des circulations de camions, il va y avoir du CO₂ encore un peu plus qu'aujourd'hui. Il va y avoir tout ça et peut-être des convois nucléaires pas très bien garantis. Sait-on jamais, c'est déjà arrivé, ici à Nogent en particulier.

Donc moi, j'avertis toute la population quand même sur les infrastructures qui vont devoir être mises en place, que ce soit des routes, que ce soit d'autres choses sur le site également. Je n'ai pas un arithméticien renommé, mais on me dit que l'artificialisation, on va voir ce qu'on va voir, sauf qu'elle sera forcément positive et fortement positive.

Et en particulier, moi, j'insiste... Attendez, permettez-moi deux secondes encore... J'insiste sur le fait qu'il y a des solutions aujourd'hui pour avoir des accès qui sont corrects, mais qui ne sont pas de l'artificialisation. Par contre Le problème, c'est le coût.

M. Rémy COUCHON - CPDP

Ok, merci monsieur Grosjean. On va prendre deux, trois questions du public. Vous voulez réagir de suite ? Allez. Madame Verrhiest pour newcleo sur les sujets et l'impact environnemental du site.

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Je vais essayer d'être brève, Madame Durand. Peut-être, je vais prendre quelques aspects. Si j'ai bien compris, vous êtes ex-salarié du nucléaire. Effectivement, vous connaissez parfaitement cette Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection en France, qui est reconnue au niveau international comme étant l'une des plus contraignantes d'ailleurs. Vous avez raison également quand vous dites que l'évolution des

textes réglementaires prend un certain temps en France, que ce soit sur le nucléaire ou dans d'autres sujets.

Pour autant, l'évaluation des meilleures techniques disponibles est continue au niveau de l'exploitant et des autorités. Et sur le respect des seuils, il est bien normal que newcleo, comme EDF, comme d'autres exploitants nucléaires, respectent la réglementation... D'accord, pardon... respectent la réglementation, mais ce qu'on essaie de faire dans les définitions d'options de sûreté, c'est d'aller bien au-delà et de se situer très en dessous des seuils qui sont fixés par la réglementation, parfois 1 000 fois en dessous des seuils.

Ça, c'était sur ce premier aspect. Ensuite, Madame... Je vais me mettre là pour que vous me voyez mieux. Madame a parlé d'incidences directes et indirectes. Dans l'étude d'impact environnementale, bien sûr, l'ensemble des incidences du projet est analysé. Les incidences directes sur la parcelle, de façon rapprochée, mais éloignée, je l'ai dit tout à l'heure, et également les incidences indirectes. Donc ceci sera regardé. Effectivement, sur la pollution lumineuse, ce n'est peut-être pas celle dont on parle en général le plus souvent et la plus prégnante, mais nous, c'est vraiment un point de préoccupation particulier sur lequel on s'attache à définir des mesures. Typiquement, cette installation fonctionnera en partie la nuit et le jour. Et pour l'éclairage qui est prévu, des dispositions seront prises, notamment de détection de mouvements pour éviter que cet éclairage soit permanent la nuit et qu'il soit strictement temporaire pour permettre l'accès au bâtiment. Même si certaines zones de sécurité resteront éclairées, des études sont en cours pour les limiter au maximum.

Vous parliez également de nuisance sonore. Tout le procédé est finalement situé dans les bâtiments et dans ce premier bâtiment, la première unité de production dont on a parlé tout à l'heure. Et donc la nuisance sonore, le volume sonore des installations, on a un confinement acoustique qui fait qu'on sera très très en dessous des seuils réglementaires et que la nuisance sonore sera quasiment minimale - je parle en phase d'exploitation, bien sûr, pour les humains... Oui, pour les humains, mais ce sera étudié dans les incidences également par rapport au...

Et la dernière intervention, je ne sais plus sur quoi réagir... Sur l'imperméabilisation des sols. Effectivement, quand on construit, quand on a des bâtiments, il y a l'emprise du bâtiment, et ça, je dirais, même pour des usages d'habitation, on est obligé, pour le développement humain, de construire. Après, c'est sûr que sur les voies d'accès, on essaiera de toute façon de favoriser une désimperméabilisation ou une non-perméabilisation des sols quand on le peut. Et d'avoir également, vous parliez d'intégration visuelle, on sera accompagné par un cabinet d'architecture. Des contacts sont déjà pris et des pré-études sont en cours pour veiller à une intégration la plus optimisée de l'ensemble du site.

M. Rémy COUCHON - CPDP

Merci Madame Verrhiest. On va prendre une ou deux questions parce qu'on nous a fait remarquer qu'il serait intéressant tout de même d'aller sur le terrain. Il y a un petit portillon, j'ai vu en descendant peut-être que l'accès... peut-être... ? Ah d'accord. Ok. Pour répondre à la demande d'un certain nombre de personnes, effectivement, on va prendre une ou deux questions et ensuite on remontera sur le barnum et on ira sur le terrain. Et là également, on prendra quelques questions sur cet environnement et ce terrain en particulier. Donc deux, trois questions, deux maximums sur l'environnement, sur la zone... Qui veut prendre la parole sur ce point particulier ? S'il n'y a pas d'interrogation, on les réservera pour ce soir. Oui, si, Monsieur le Maire.

M. Jean-Claude TUCOULAT – Maire de Pont-sur-Seine

Juste, je voulais préciser pour Pont-sur-Seine, on parlait des éclairages la nuit. Nous, on a des éclairages la nuit jusqu'à minuit. Ça s'allume vers 5h00 du matin le lendemain, donc on a quand même déjà aussi de la lumière. Aussi, au niveau de la hauteur des bâtiments, on voit, même de Pont-sur-Seine, on voit très bien la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine. Et là, je ne sais pas combien de mètres de haut, mais... 170 mètres... Là, on arrive à des hauteurs quand même qui sont autrement importantes que celle de là. Donc, je pense que ça se verra de moins loin quand même que la centrale nucléaire de Nogent. Et peut-être les extensions aussi à Nogent, ça sera la même chose. C'était juste un témoignage.

Mme Nathalie DURAND - CPDP

Merci.

M. Rémy COUCHON - CPDP

Merci. Une autre question ou une autre interrogation, remarque, observation, d'une manière générale sur le site, la proximité du projet *newcleo* et de cette zone en particulier... Sans quoi je vous propose de remonter vers le barnum et faire une petite visite du site, puisqu'il y a une demande qui a émergé sur ce point. Je vous propose de faire demi-tour et de remonter au barnum. Là, on fera une petite visite du site, et là aussi, avec questions-réponses, avec le porteur de projet et vos interrogations.

Séquence 3

M. Rémy COUCHON - CPDP

S'il vous plaît, si vous pouvez vous avancer légèrement, parce que la sono n'est pas d'une puissance redoutable. Pour répondre à l'attente de plusieurs, on vous propose ce petit *step* sur le terrain de *newcleo*. Il y a un aspect sécuritaire, faites attention, ne tombez pas, il y a des ornières. Soyez prudents. C'est un petit message de sécurité. Ce que je vais vous proposer, on va laisser la parole à *newcleo* pour vous présenter la plateforme, les 45 hectares sur lesquels le projet sera implanté. Vous présenter une vue générale du projet sur cette zone.

Mme Ghislaine VERRHIEST - *newcleo*

Donc, effectivement, on a pu rentrer sur le terrain avec l'accord de la Commission particulière du débat public à la demande de certains d'entre vous. Alors, je ne sais pas sur quoi spécifiquement portait la demande. Si vous voulez aller voir justement les parties bitumées que j'évoquais tout à l'heure, il faudra ralentir quand vous partirez avec vos véhicules et les bus. Et si on se retourne, là, peut-être Rémi va vous le montrer, vous voyez le bosquet qui est en face de moi, au fond du site ? C'est finalement cette zone de compensation environnementale qu'on évoquait tout à l'heure. Et vous verrez dans l'état qu'elle est aujourd'hui au niveau du sol. Et donc, c'est ça qu'on remettrait en état pour recréer vraiment un environnement naturel et l'enrichir et le maintenir.

Vous voyez que le terrain est entièrement pelé. On le voit ici quand on est au sol, il a été tellement pelé qu'il n'y a plus grand-chose qui pousse, même si un inventaire est en cours et qu'on arrive au printemps et qu'on peut laisser la végétation croître, mais que le terrain a quand même été largement travaillé, artificialisé, je l'ai dit avec mon vocabulaire et j'ai défini ce que j'entendais par là. On voit ces zones pelées et différents terrassements qui ont pu être faits. Et puis, sur l'environnement visuel, je crois que monsieur le maire de Pont-sur-Seine le disait tout à l'heure, on voit ces tours aéroréfrigérantes d'EDF, donc 170 mètres de haut. On est sans commune mesure par rapport au site envisagé avec des bâtiments de 22 mètres maximum.

Voilà sur le terrain. Effectivement, là, sur la partie Pont-sur-Seine qui est industrialisable, on est sur 32 hectares et à peu près 10 hectares sur la zone de compensation, zone naturelle de Marnay, qui serait sanctuarisée et qui le resterait bien sûr. La partie boisée, on le voit quand on se retourne au niveau du site, on a quand même des zones boisées. On essaiera bien sûr de les préserver au maximum, voire de les déplacer, de replanter si besoin pour avoir ce corridor, cette barrière végétale qui limitera l'impact visuel au-delà d'autres dispositions que j'ai évoquées tout à l'heure.

M. Rémy COUCHON - CPDP

Merci Madame Verrhiest. Peut-être des remarques, observations, questions ? Oui, Monsieur Grosjean.

M. Michel GROSJEAN - Association Nature du Nogentais

J'ai une question que je ne vous ai pas posée, mais j'avais de la réserve. Ce que l'on regrette au niveau de l'association, c'est qu'on n'ait pas été associés à l'étude d'impact. On n'a jamais vu qui que ce soit. Je vais vous poser une question. Ici, vous avez une zone qui est intéressante vis-à-vis des reptiles. Y a-t-il des plaques de reptiles qui ont été posées pour vérifier la présence ou non de reptiles ?

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Alors, sur l'étude d'impact environnemental, je le disais tout à l'heure, la démarche est en cours, mais il y a plusieurs étapes. Il y a l'étape d'inventaire. On est à cette étape-là d'inventaire faune-flore. Il a commencé très récemment puisqu'il a commencé en septembre. C'est en cours et il est bien prévu, je l'ai dit, ça on est sur un premier temps d'échanges, mais il y aura bien de nombreux temps d'échanges et les associations environnementales locales seront associées pour partager les données dans le cadre du travail sur l'étude d'impact. Et puis après, il y aura un porté à la connaissance officiel dans le cadre de l'enquête publique. Mais ce travail en commun va arriver. Je l'ai dit, l'étude d'impact, l'inventaire faune-flore qui est en cours, c'est quatre saisons, donc il va durer jusqu'au mois de septembre.

M. Michel GROSJEAN - Association Nature du Nogentais

Comme tous les inventaires.

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Oui, là, on est en cours de...

M. Michel GROSJEAN - Association Nature du Nogentais

Toutes les études d'impact, c'est comme ça.

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Mais donc, vous serez associés, les résultats vous seront présentés. Il y aura dans le cadre de la concertation....

M. Michel GROSJEAN - Association Nature du Nogentais

Ce seront les résultats.

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Mais l'étude d'impact ne sera pas finie puisqu'on aura fait l'inventaire. Si vous avez des remarques sur l'inventaire, elles seront consignées. On est là pour échanger cet après-midi. En fin d'après-midi, il y aura l'atelier. Donc, toutes vos suggestions, vos attentes, vos demandes, on est là pour les écouter, justement, à la fois au niveau de l'organisation de la maturation du projet et au niveau technique de la conception, on est là pour éventuellement faire bouger le projet et intégrer votre connaissance. Qui mieux que vous connaissez le terrain aujourd'hui ?

Une participante

Comment vous avez fait pour choisir votre bureau d'études ?

Mme Angélique PARSY - newcleo

Bonjour à tous. Angélique Parsy. Je fais partie de l'équipe qui se charge de la partie environnementale. Je vais pouvoir vous donner des éléments sur la sélection de la société que nous avons pris. La société s'appelle Actierra. C'est une société qui est spécialisée, effectivement, sur toute la partie biodiversité. Une société qu'on a choisie parce qu'elle est, justement, avec des écologues qui sont sérieux, une approche qui correspond complètement à ce qu'on voulait par rapport à la partie environnementale. Et elle a été sélectionnée dans ce cadre-là.

Elle a déjà commencé les démarches. Pour la plaque, je n'ai pas répondu tout de suite pour la plaque des reptiles, mais effectivement, il y a déjà des choses qui ont été posées. Il y a des plaques qui ont été posées, des identifications qui ont été faites, les indices d'abondance qui ont déjà été regardés au niveau du site. Il y a déjà des premiers éléments qui ont été faits de cet ordre-là. Trois visites ont déjà eu lieu. Il y en a encore trois qui devraient arriver et qui... la partie a commencé, comme l'a dit madame Verriest, en septembre dernier. Pour l'instant, on a surtout la partie hivernale qui a été vue. Ce n'est pas là où on a les plus grandes représentations d'espèces. Les parties printemps et été vont bientôt arriver pour pouvoir terminer ce cycle-là. Et dès que ce sera terminé, l'état initial environnemental sera bientôt complété. On pourra vous donner déjà des éléments sur ces points-là.

M. Rémy COUCHON - CPDP

Et puis, pour rappel, ce soir, un thème est consacré aux écosystèmes et à la biodiversité. Donc, ce sera l'occasion de mettre en avant toutes vos réflexions sur le sujet. D'autres... au niveau du timing, on est bon ? On va prendre une question, encore une interrogation ou simplement une réflexion sur le sujet. Qui veut prendre la parole ? Oui, Madame. Vous pouvez vous approcher. Merci.

Une participante

Oui, j'entends beaucoup parler du terrain, mais la richesse de notre région aussi, ce sont les oiseaux. Évidemment, on ne fera pas, je pense, de recensement des oiseaux qui passent. Et moi, je m'interroge sur l'impact que cette usine pourrait avoir sur tous les migrateurs qui passent par chez nous.

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Je vais laisser Angélique répondre...

Mme Angélique PARSY - newcleo

Oui, vous avez effectivement raison. La partie environnementale est regardée pas uniquement au niveau du terrain, pas uniquement au niveau de la Réserve, mais sur un plus large territoire dans lequel il va y avoir effectivement les couloirs migratoires qui vont être vérifiés. Il va y avoir tout un tas d'éléments qui vont être vus par les écologues. Je ne suis pas écologue moi-même, donc du coup, je pourrais éventuellement, si vous avez des questions particulières, leur remonter et vous redonner tout un tas d'informations sur ces éléments-là. Mais en tout cas, sachez que ce sont des éléments qui ont l'habitude d'être vérifiés, quelles que soient les études d'impact qui sont faites pour les projets industriels. Et on n'y coupera pas, puisque de toute façon, tout est réglementé. Donc, rassurez-vous par rapport à ça, nous, on fera faire le travail correctement par les écologues qu'on aura sélectionnés. L'étude d'impact sera faite conformément au Code de l'environnement et du coup, tout sera rediscuté avec l'Autorité environnementale dans le cadre de l'étude d'impact.

Mme Nathalie DURAND - CPDP

Comme ça a été indiqué, ce soir, on va avoir des temps en travaux en sous-groupes, donc vous pourrez éventuellement reposer ces questions, évidemment, au cours de l'atelier. Et puis, sur la plateforme participative, n'hésitez pas à poser vos questions également émettre vos avis, vos observations. Qui souhaite prendre la parole ?

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Pendant que la prochaine question arrive, je voulais juste compléter sur cet aspect et ça rejoignait tout à l'heure l'intervention qui avait été faite. Dire que ce n'est pas parce qu'on serait un exploitant privé qu'on aurait des règles différentes. Et quand Angélique rappelle le Code de l'environnement ou les règles qui encadrent finalement cette étude d'impact environnemental, on a les mêmes. On sera contrôlé de la même façon, il n'y aura pas de dérogation parce que l'exploitant est privé.

Mme Nathalie DURAND - CPDP

Merci beaucoup. Je vous donne la parole.

Un participant

Je vous remercie. Très en retard... vous êtes intervenu à un moment pour dire : Ça serait bien de prendre un peu de hauteur sur le débat. Effectivement, je pense qu'on n'a pas abordé cette question, mais il y a un fondement aussi qui est à prendre en compte, qui relève plus de : quelle direction on prend ? et d'un point de vue philosophique : Qu'est-ce que ça veut dire la réunion qu'on est en train de tenir maintenant ? Quels sont les enjeux ? Quel est le fondement qui nous pousse à créer cette... je ne sais pas comment la nommer, mais bref, il y a quelque chose qui est de l'ordre du non-sens et je pense qu'on doit - et vous devez - vous avez aussi cette responsabilité de dire : On répond à un enjeu qui est une demande. Et cette demande, elle émane de la société, elle émane d'intérêts privés, financiers. On ne va pas se cacher derrière tout ça, mais comment on va s'y retrouver dans notre quotidien pour dire : Je suis content de la vie que je mène. Et puis, on avait besoin de ça parce que j'ai besoin de consulter mon intelligence artificielle. Je veux qu'on puisse collecter et qu'on soit autonomes en Europe ici pour lutter contre les grandes GAFA et tout ça. Tout ça, c'est des questions qu'il faut se poser et je pense que vous avez aussi cette responsabilité de mettre les gens en face de ça.

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Là, vous avez tout à fait raison. Vous posez déjà dans votre intervention la question de : Quel est le sens aujourd'hui du fait qu'on soit réunis sur le terrain ? On est là pour échanger. On n'a pas tous le même regard sur ce projet, c'est normal. On a tous nos expériences, notre vécu, nos inquiétudes, nos envies, nos convictions. On est là pour partager ces points de vue. Je crois que l'autorité qui nous accompagne et qui organise ce débat est là pour entendre justement les expressions de chacun et pouvoir, pour nous, qu'est-ce qu'on met derrière ce débat ? Déjà, c'était d'informer. Je crois que... je ne vois plus, monsieur, par rapport à l'intervention sur l'environnement. On est là déjà pour vous informer sur le projet, vous dire où est-ce qu'on en est, sans vous dire que tout est fait et qu'on a des réponses à tout. Angélique le disait, il y a des réponses sur lesquelles on ira approfondir.

Donc, être transparents également sur le niveau de maturation du projet. Ce qui est intéressant, c'est que le fait qu'il ne soit pas complètement mûr et arrêté, ça permet des marges de manœuvre. Donc, on est là aussi pour écouter vos points de vue. Après, sur cette prise de recul, elle est importante. Bien sûr, vous parlez de consulter l'IA. On a besoin d'énergie, on a une population qui est croissante, on a des besoins en énergie qui sont croissants. On doit décarboner l'industrie française. Et donc ces enjeux de décarbonation, de lutte contre les effets du changement climatique, ça passe - et je crois que le Premier

ministre l'a dit il y a quelques jours ou semaines - par une électrification massive aujourd'hui de notre territoire et de l'industrie. Et on répond à cet objectif.

On peut avoir des points de vue différents les uns les autres. Écoutons-nous. Je crois qu'aujourd'hui, c'est plutôt une visite très constructive et on y met beaucoup de sens, nous. L'objectif étant d'écouter justement les populations locales. Je le disais tout à l'heure avec quelqu'un en aparté, pour nous, bien sûr, c'est un projet industriel, bien sûr, on est un groupe privé, et au-delà de l'ambition et vraiment de cet ADN et cette ambition d'électricité durable, d'avenir énergétique portée par nos fondateurs, on est aussi un groupe industriel qui a un modèle économique. Il y aura une réunion d'ailleurs qui sera évoquée là-dessus. Mais il faut s'écouter, il faut partager et on avancera.

Mme Nathalie DURAND - CPDP

Peut-être par rapport à votre question, vous pourriez rappeler les objectifs justement du projet. Vous avez parlé de décarbonation. Y a-t-il d'autres objectifs ?

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

L'objectif, je le disais tout à l'heure, c'est de contribuer à la fermeture du cycle du combustible en France. C'est-à-dire qu'on a un parc existant - je crois qu'on le voit derrière, les tours qu'on voit au loin l'illustrent - qui fonctionne aujourd'hui avec du combustible qui, en partie, est ce qu'on a qualifié de « Moxé », c'est-à-dire qu'une partie du parc utilise du combustible MOX, mais on a un entreposage de combustible en très grosses quantités, 19 000 tonnes de combustibles sont aujourd'hui entreposées, attendent un retraitement potentiel, sont chargées de matières valorisables qu'on peut utiliser. De l'uranium appauvri est entreposé en très grande quantité : 340 000 tonnes sont entreposées aujourd'hui par Orano.

Cette matière-là peut permettre de produire de l'électricité sans aller dépendre d'uranium naturel qu'on importerait. On le voit aujourd'hui sur tout ce qui est importation de ressources naturelles à l'étranger, les instabilités politiques nous mettent en danger, clairement. Il faut retrouver une souveraineté énergétique et une souveraineté industrielle, et notre projet y contribue. Bien sûr, on a le réseau de transport d'électricité français. On produit de l'électricité, on en exporte également, mais quand on regarde de façon plus micro, au niveau local, il y a des besoins d'énergie. Et certains industriels qui ont de gros besoins d'énergie, je l'ai cité lors de la réunion de lancement, que ce soit des papeteries, des aciéries et autres industries, vous évoquiez les *data centers*, implicitement, ont besoin de cette énergie et aller leur apporter en proximité, c'est l'ambition qu'on met dans ce projet.

Une participante

Merci beaucoup. Est-ce que ça aurait un rapport avec la construction du *data center* de Romilly-sur-Seine ?

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Non, là, sur l'installation de fabrication de combustibles MOX, ce qu'on prévoit, c'est vraiment fournir des assemblages combustibles pour l'ensemble des réacteurs envisagés à ce stade par *newcleo*, 20 en France, 20 en Europe et 20 à l'international. Donc, c'est fournir le parc. Cette installation est là pour fournir le parc de réacteurs et lui permettre d'avoir le carburant pour tourner, mais il n'y a pas de projet de *data center* sur ce terrain ou à proximité. Non, ce n'est pas en lien avec les projets de *data center* à proximité, mais vous avez raison, pour clarifier, c'était important.

[Mme Nathalie DURAND - CPDP

Peut-être un petit rappel du rôle de la Commission nationale du débat public. La Commission nationale du débat public a pour rôle de garantir le droit à l'information et à la participation du public. C'est dans ce cadre,

dans ces obligations du Code de l'environnement, que *newcleo* et RTE ont co-saisi la Commission nationale du débat public qui a décidé de ce débat public. La parole, vraiment, vous est donnée. Prenez-la, abusez-en. Nous, notre travail - nous sommes neutres - c'est vraiment de collecter l'ensemble de vos arguments et ensuite d'en rendre compte dans un bilan. Je vais laisser la parole au président pour compléter.

M. Laurent PAVARD - CPDP

Juste, la question que vous avez posée, Monsieur, c'est la question de l'opportunité du projet. L'opportunité fait partie des sujets qui sont sur la table quand on organise un débat public. Quelle est la place de ce projet dans la politique nationale en matière d'énergie ou de politique nucléaire ? On a organisé le 16 une réunion en visio sur cette thématique-là. Nous avons pensé qu'il était nécessaire de la faire. Je sais qu'un certain nombre de participants ou d'assistants, et notamment à Marnay en sont sortis un peu frustrés. En tout cas, les actes de cette réunion-là sont disponibles et visibles sur notre site du débat. À la fois la prise de vue, le verbatim, c'est-à-dire la retranscription de tout ce qui s'est dit, ainsi que le « clavardage » parallèle à cette réunion-là. Je vous invite éventuellement à vous y référer si vous avez des questions. Et in fine, à l'issue du débat, Nous rédigerons un compte rendu dont l'objet est de rendre compte de la participation du public, des questions, des interventions, des points de vue. Et en général, on y met également des recommandations, en général pour le maître d'ouvrage, mais il est possible que ce ne soit pas seulement pour le maître d'ouvrage. Et à l'issue de ce rapport, le maître d'ouvrage aura trois mois pour rendre sa décision. Et la décision, elle appartient au maître d'ouvrage. Ce n'est pas la Commission qui la prend.

Mme Nathalie DURAND - CPDP

Merci. Qui souhaite prendre la parole ? Oui, je vais vous inviter à vous rapprocher.

Mme Françoise DELPLANQUE – Aube Durable

Françoise Delplanque, Aube Durable. Je suis toujours embêtée... Dans vos phrases : Un coup, c'est électrique, un coup, c'est énergie, un coup, c'est électrique, un coup, c'est énergie. J'ai toujours l'impression qu'on nous fait une confusion totale : En quoi l'électricité va remplacer le pétrole qui n'arrive pas ? On ne fait pas la même chose avec de l'électricité et avec du pétrole. Je ne sais pas, moi, tous les plastiques, ce truc-là, avec de l'électricité... Il y a un besoin d'électricité pour fonctionner, je ne dis pas, mais pour le fabriquer, il a besoin de pétrole. Pour nous montrer que l'électricité, c'est vraiment le top du top, on emploie le mot énergie. Alors que d'accord, l'électricité est UNE énergie, mais ce n'est pas la seule énergie. Moi, sincèrement, je pense que l'électricité ne peut pas remplacer le pétrole ou le gaz.

Mme Ghislaine VERRHIEST - *newcleo*

Là, mon propos, c'était de parler d'une énergie, nous, on est sur de l'énergie nucléaire, et de dire que cette énergie nucléaire vise à fournir de l'électricité - vous avez raison, il y a d'autres sources de production d'énergie - et que dans le cycle de vie, finalement, de cette filière nucléaire, la production de CO₂ et ces enjeux de décarbonation se rencontrent. C'est-à-dire qu'on a une très faible production... Vous avez raison, on va revenir du coup à votre question et à celle de Monsieur. Effectivement, tout à l'heure, Laurent Pavard parlait d'opportunité. Le débat public porte sur l'opportunité du projet. Est-il intéressant ? Oui, non. Et est-ce qu'il y a des alternatives ?

D'ailleurs, dans le dossier - et je l'avais présenté, je crois, mais peut-être pas de façon détaillée, lors de la réunion de lancement - on a étudié les alternatives. Si ce projet, si l'énergie nucléaire que l'on propose par ces petits réacteurs modulaires n'était pas produite, par qui elle serait produite ? On a d'autres sources d'énergie. L'énergie fossile, j'en ai parlé. Aujourd'hui, l'ambition de la France, c'est d'en sortir et d'avoir une émission zéro net de CO₂ à l'horizon 2050. Il y a effectivement les énergies renouvelables que vous évoquez et le projet ne vient pas le nier. Il ne vient pas nier la filière nucléaire existante et la filière des énergies renouvelables. Il vient compléter. Les énergies renouvelables font partie de ce qu'on appelle le

mix énergétique, le bouquet énergétique français. Elles doivent se développer, elles doivent être maintenues, mais on le sait tous, elles ne sont pas suffisantes aujourd'hui et même demain pour répondre aux besoins croissants en électricité. Je ne sais pas si RTE nous a rejoint, mais on sait dans le rapport sur l'avenir énergétique à l'horizon 2050 de RTE qu'à l'horizon de quelques dizaines d'années, on va augmenter nos besoins en électricité de 30 à 60% selon les scénarios. Et que les énergies renouvelables qui sont intermittentes... qui sont intermittentes, contrairement à l'énergie nucléaire qui est stable et continue, ne permettent pas de répondre à ce besoin. Donc, la solution énergétique française, elle n'est pas unique, c'est un mélange de types d'énergie, dont le nucléaire. Et le Gouvernement français souhaite aujourd'hui miser massivement sur la relance du nucléaire, dont le parc français courant avec des réacteurs de grande puissance gérés par EDF qui va croître, mais également des réponses plus locales. Et c'est ces réponses locales auxquelles *newcleo* veut contribuer, comme d'autres, puisqu'on n'est pas les seuls aujourd'hui à porter des projets.

Mme Nathalie DURAND - CPDP

Merci beaucoup. J'ai une prise de parole de Monsieur.

M. Pascal HOUPLON – Aube Durable

C'est la suite. Je suis toujours membre d'Aube Durable... C'est la suite de la question de ma collègue. Vous parlez du scénario RTE et moi, j'aurais voulu connaître le chiffre. Qu'est-ce que va représenter cette technologie - on s'écarte un petit peu du sujet, mais on revient sur la question de l'opportunité - qu'est-ce que va représenter cette technologie réacteur au plomb dans le scénario de RTE ? Je pose la question, mais j'ai un petit peu la réponse parce que je crois que c'était très, très, très, très peu. Autrement dit, est-ce que le jeu en vaut la chandelle ?

Mme Ghislaine VERRHIEST - *newcleo*

C'est la place des SMR dans l'avenir énergétique. Là, effectivement, c'est traité dans le rapport RTE. Je laisse peut-être RTE répondre.

M. Pascal HOUPLON – Aube Durable

Un pour cent, deux pour cent ?

M. Cyril GREGORY - RTE

Oui, bonjour à tous. Non, mais je ne pourrais pas vous dire, je n'ai pas les chiffres en tête, mais comme l'indiquait Madame, on est vraiment dans le mix énergétique. C'est possible, mais ce n'est pas... C'est un pourcentage [*interventions inaudibles en fond*]. Ça fait partie du mix énergétique...

M. Pascal HOUPLON – Aube Durable

Merci. Non, c'est la question qui est centrale de l'opportunité. 2% si mes souvenirs sont bons. J'ai lu le rapport RTE 2050, c'est ça ? Si je ne dis pas de bêtises, il y a quelques semaines, je crois que c'est 1 ou 2%, cette technologie... si elle fonctionne ! Si elle fonctionne. Ce qui veut dire qu'on s'engage sur une prise de risque quand même importante. Le risque, vous êtes spécialiste, c'est aussi l'enjeu. L'enjeu de la Réserve naturelle, il est quand même prégnant. On s'engage dans une technologie risquée avec à la clé 1%, peut-être, puisque la technologie n'a jamais fonctionné, 1%, 2% de la production électrique. Moi, je trouve que c'est très, très risqué. Mais vous avez compris mon point de vue, mon opinion sur ce sujet.

Mme Ghislaine VERRHIEST - newcleo

Je pense que dans votre propos, vous dites cette technologie n'a pas existé. Là, je vous invite, et on ne va pas les citer tous, ce serait trop long, à regarder le dossier des maîtres d'ouvrage où on expose justement la technologie de refroidissement au plomb qui a fonctionné il y a des dizaines d'années, notamment en Russie, mais pas que. Aujourd'hui, on voit que des projets européens misent sur le plomb, la Belgique, la Roumanie, les Suédois ont misé sur la technologie plomb, les Chinois développent des réacteurs au plomb, les États-Unis également. Donc, ce n'est pas la seule technologie. Il y a d'autres technologies, mais la technologie plomb n'est pas une technologie nouvelle.

Il y aura une part d'innovation sur le réacteur qui est envisagé, mais il y aura deux phases de fonctionnement. Une phase basse température où la technologie est maîtrisée et une phase haute température où il y aura des qualifications. Vous parlez de technologie risquée. Je dirais que nombre d'industries présentent un risque. Je dirais que la vie est un risque de toute façon. Et on l'a dit, il y a une réglementation. L'installation qui fonctionne derrière nous présente également des risques et pourtant, elle fournit énormément d'électricité sans incidents, sans accidents. Et je pense qu'elle dessert le territoire.

Donc, ces risques-là, s'ils sont identifiés, anticipés, maîtrisés, on peut fonctionner. Et c'est bien l'enjeu du travail qui est mené avec l'Autorité de sûreté nucléaire et radioprotection et pas que, il y a bien d'autres autorités qui surveillent le projet et qui ne l'autoriseront uniquement que si le risque est maîtrisé. Sinon, l'installation ne verra pas le jour et ne sera pas mise en service.

Mme Nathalie DURAND - CPDP

Merci. On va malheureusement s'arrêter parce que c'est 17h00. Par contre, le débat se poursuit à 18h30. Nous avons l'atelier et nous vous convions vraiment tous et toutes à venir. Et d'ores et déjà, bien sûr, nous vous remercions vivement pour votre participation. Merci à tous et à toutes. Point important, s'il vous reste des questions, des observations, si vous venez à l'atelier, vous allez pouvoir les poursuivre ce soir. Sinon, la plateforme en ligne... Sur l'atelier environnement, ce soir à Romilly-sur-Seine, à 18h30. Si jamais vous ne pouvez pas venir, vous pouvez aussi rédiger des cahiers d'acteurs. Les cahiers d'acteurs sont téléchargeables en ligne. Ce sont des quatre pages qui peuvent être rédigés par tout corps constitué, par exemple une association en collectif. Vous avez une première page qui introduit le thème que vous souhaitez, deux pages qui développent vos arguments et la quatrième page qui permet vraiment de mettre en avant vos messages. On vous invite vraiment à utiliser ces outils. Sinon, vous avez aussi une adresse e-mail à laquelle vous pouvez tous et toutes nous écrire. On vous attend pour l'atelier environnement à Romilly à 18h30. Merci encore. Vous allez tous être amenés à rejoindre, bien évidemment, les bus. Les bus vont vous reconduire au parking duquel vous êtes partis.

M. Rémy COUCHON - CPDP

Voilà, c'est ce que j'allais dire. En repartant, vous allez longer l'ensemble du terrain préconisé par *newcleo* et donc vous aurez une vue précise du site sur laquelle est censé s'installer *newcleo*. Et puis, on vous donne rendez-vous tout à l'heure pour l'atelier environnement où tous ces sujets seront évoqués. Encore une fois, merci à toutes et tous pour cette visite qui, j'espère, a été riche en interrogations, mais en questionnements et puis aussi en réponses. Oui, absolument, vous avez raison... En réponses apportées par le porteur de projet. Merci à vous.